

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : Mme DUBOIS. M. MARTIN (proc. de Mme SENECHAL). JAKUBOWSKI (proc. de M. RICHARD). Mmes VAN HEGHE. MEQUIGNON. M. HAGE. Mmes NOBLE. COURTIN (proc. de M. SMURAGA). M. PRETTRE. Mme BRUYER. M. VANDERSTEEN. Mmes MALECKI. MILLER. MM. RUCAR. JUSZCZAK. Mme WANNEPAIN. M. ZAHDOUR. Mme PECRIAUX. M. CASTIEN. Mme WOS. M. COOL. Mmes MAGDELON. BARLET. MM. FRANCONVILLE. BONNEL. Mme DEHAENE

Etaient absents : MM. SMURAGA. RICHARD. Mme SENECHAL, excusés.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2015
- 4 - Compte rendu des décisions du Maire
- 5 - Subvention exceptionnelle à l'Association « Dynamique Insertion Emploi »
- 6 - Fonds de Participation des Habitants
 - Subvention à l'Association « DOURGES ANIMATION »
- 7 - Fonds de Participation des Habitants « Culture »
 - Subvention à l'Association « DOURGES ANIMATION »
- 8 - Personnel Communal - modification du tableau des effectifs
- 9 - Chèque Cadeau au Personnel Communal
 - Modalités d'attribution
- 10 - Carte Cadeau aux enfants du Personnel Communal
 - Modalités d'attribution
- 11 - Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées
 - Désignation des membres
- 12 - Rétrocession à la Ville - Concession funéraire Famille KMIECIK
- 13 - Ouverture du Centre de Loisirs « Petites Vacances » 2016
- 14 - Rapport d'Activités 2014 des Services de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin
 - Communication
- 15 - Installations classées pour la Protection de l'Environnement - Avis du Conseil Municipal - Société PRD - projet d'exploitation d'un entrepôt logistique - Commune de NOYELLES-GODAULT - Consultation du Public
- 16 - Compte rendu des Commissions

Madame le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1 - APPEL

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame WOS Marion est désignée Secrétaire de Séance.

Avant de passer à l'Ordre du Jour de la réunion, Madame le Maire demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des récents attentats.

3 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2015 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire, **le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

4 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

➔ **décision n° 2015-04 : Marché de fournitures et de services - Prestation d'entretien, maintenance, réparation et extension du réseau d'Eclairage Public, pose et dépose jardinières et illuminations de fin d'année.**

Le marché passé sur procédure adaptée pour l'entretien, la maintenance, la réparation et l'extension du réseau d'Eclairage Public, la pose et la dépose de jardinières et les illuminations de fin d'année, est signé avec l'entreprise CITEOS sise 93 route de Béthune 62054 SAINTE CATHERINE.

➔ **décision n° 2015-05 : Marché de travaux d'aménagement de la placette rue Hoche à DOURGES**

Le marché passé sur procédure adaptée pour l'aménagement de la placette rue Hoche à DOURGES est signé avec l'entreprise SADE, Parc de la Chênaie, rue Charles Darwin 62320 ROUVROY.

Le Conseil Municipal en prend acte.

5 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « DYNAMIQUE INSERTION EMPLOI »

Sur proposition de la Commission des Finances qui s'est réunie le 16 novembre 2015, **Madame le Maire** propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association « Dynamique Insertion Emploi » de **800,00 €**. pour lui permettre de poursuivre ses activités d'aide aux personnes en recherche d'emploi, suite à l'incendie de ses locaux le 8 décembre 2014 qui a détruit son parc informatique, du mobilier et une partie de son matériel d'espaces verts.

Monsieur Tony FRANCONVILLE précise que conformément au compte rendu de la Commission des Finances, les participations des Communes oscillent entre 500 € et 1 000 €.

Monsieur Denis COOL communique la liste des participations financières de chacune des Communes, issue du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin du 19 novembre dernier.

Madame le Maire confirme que le montant de la participation de la Commune à hauteur de 800 € a été acté à l'unanimité à la Commission des Finances.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 - FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DOURGES ANIMATION »

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais soutient, anime et développe le dispositif des Fonds de Participation des Habitants sur le territoire régional.

L'opération F.P.H. vise ainsi à valoriser les prises d'initiatives des habitants et/ou des Associations pour animer, valoriser et égayer les quartiers de la Ville.

Madame le Maire propose de reconduire la participation financière de la Ville, en partenariat avec le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, par le versement d'une subvention à l'Association « DOURGES ANIMATION » à hauteur de 3 210 €, correspondant à 30 % de l'enveloppe totale de l'opération F.P.H. 2016, les 70 % restants étant à la charge du Conseil Régional, conformément à la Convention.

Monsieur Denis COOL souhaite connaître la nouvelle composition du Comité Local de Gestion du Fonds de Participation des Habitants.

Monsieur Christian HAGE se charge de lui communiquer la liste.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 - FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS « CULTURE »

- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DOURGES ANIMATION »

Madame le Maire rappelle que depuis 2014, le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, en s'appuyant sur le dispositif Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) classique, via une enveloppe complémentaire, souhaite reconduire les dynamiques participatives sur le champ culturel.

Ce fonds a pour objectif de soutenir des microprojets culturels de développement des pratiques amateurs, de valorisation du patrimoine, des projets liés à la mémoire, des cultures régionales, d'animation culturelle et de contact avec la création et la culture.

Madame le Maire propose de reconduire la participation financière de la Ville, en partenariat avec le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, par le versement d'une subvention à l'Association « DOURGES ANIMATION » à hauteur de 450,00 €, correspondant à 30 % de l'enveloppe totale de l'opération F.P.H. « Culture » 2016, les 70 % restants étant à la charge du Conseil Régional, soit 1 050,00 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire expose à l'Assemblée que pour permettre la promotion des agents qui en remplissent les conditions statutaires, une modification du tableau des effectifs est nécessaire.

Elle propose la création, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe
- d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation de 1^{ère} classe
- de trois emplois d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - CHÈQUE CADEAU AU PERSONNEL COMMUNAL

- Modalités d'attribution

Madame le Maire expose à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, la Municipalité offre un présent (coffret Champagne/foie gras, friandises, plaid ...) au Personnel Communal, à l'occasion des Fêtes de fin d'année.

Elle propose de maintenir cet usage et d'affecter le budget initialement prévu pour l'achat des présents, à la remise d'un chèque cadeau, qui permettrait aux agents d'avoir libre choix, en fonction des modalités et critères d'attribution suivants :

- ✓ Agents titulaires, stagiaires, non titulaires à temps complet ou non complet :
chèque cadeau d'une valeur de 50,00 €.
- ✓ Agents en Contrat aidé :
 - Contrat d'Avenir 35 h/semaine : 50,00 €
 - Contrat aidé 20 h/semaine : 30,00 €
- ✓ Agents effectuant des vacations pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :
15,00 €
- ✓ Agents retraités : 30,00 €

Madame le Maire précise que la valeur du coffret cadeau et du sachet de friandises représentait la somme de 43 € et qu'il a été décidé de porter la valeur nominale du Chèque Cadeau à 50 €.

Monsieur Tony FRANCONVILLE salue cette initiative. Toutefois, il s'étonne que la valeur du Chèque Cadeau des Agents en Contrat Aidé de 20h/semaine, n'est que de 30 € alors que ceux-ci se trouvent très fréquemment en situation précaire.

Madame le Maire répond que la somme a été calculée au prorata des heures travaillées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10 - CARTE CADEAU AUX ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

- Modalités d'attribution

Madame le Maire expose à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, la Municipalité offre une carte cadeau aux enfants du Personnel Communal pour l'achat de jouets, jeux ou autres, à l'occasion de Noël.

Ces cadeaux sont remis aux enfants lors de la soirée du Noël Communal.

Elle propose de reconduire l'attribution d'une carte cadeau d'une valeur nominale de 60 € à tout enfant d'agent communal (Titulaire, Stagiaire, Non Titulaire, Contrats Aidés dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale à 20 heures), sous réserve que les parents soient en fonction le mois de la remise de la Carte Cadeau OU d'avoir accumulé, depuis le début de l'année, au moins 6 mois d'activité pour le compte de la Commune.

L'âge limite pour percevoir la carte cadeau est fixé aux 16 ans de l'enfant dans l'année.

Monsieur Denis COOL souhaite connaître la liste des magasins qui acceptent la Carte Cadeau.

Madame le Maire répond qu'il s'agit uniquement de l'enseigne AUCHAN.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Désignation des membres

Madame le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit que les Communes de 5 000 habitants et plus ont pour obligation de créer une Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées composée notamment des représentants de la Commune, d'Associations d'usagers et d'Associations représentant les personnes handicapées.

Cette Commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Maire préside la Commission et arrête la liste de ses membres.

Le rapport présenté en Conseil Municipal est ensuite transmis au Représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la création de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées.

Afin de respecter la réglementation et de poursuivre la collaboration avec les représentants des Personnes Handicapées autour des projets d'accessibilité et de handicap, la Commune souhaite réinstaurer sa Commission Communale, conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose de désigner un Collège de 5 personnes comme représentants de la Commune :

- ✓ Madame le Maire
- ✓ L'Adjoint aux travaux et à l'environnement urbain
- ✓ L'Adjoint en charge des projets d'urbanisation et d'aménagement
- ✓ Le Conseiller Municipal délégué à la Sécurité
- ✓ Un Conseiller Municipal

Un représentant de l'Association des Paralysés de France sera invité à se joindre aux réunions de la Commission.

Madame le Maire invite les membres présents à se prononcer, par un vote à main levée, sur le mode de scrutin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé pour un vote à main levée.

Madame le Maire fait appel à candidature auprès des Conseillers Municipaux pour occuper un poste au sein de cette Commission.

La liste « INITIATIVE COMMUNE » propose la candidature de Madame Claire MILLER.

Monsieur Denis COOL propose la candidature d'un Conseiller Municipal de l'opposition faisant partie de la Commission des Travaux.

D'un commun accord entre la Liste « ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE DOURGES » et la liste « RASSEMBLEMENT BLEU MARINE », la candidature de Monsieur Denis COOL est retenue.

A l'unanimité, l'Assemblée émet un avis favorable à la désignation de 2 Conseillers Municipaux pour siéger au sein de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées et désigne **à l'unanimité** :

- Mme DUBOIS Jeanne-Marie, Maire
- M. JAKUBOWSKI André - Adjoint aux travaux et à l'environnement urbain
- M. MARTIN Bernard - Adjoint en charge des projets d'urbanisation et d'aménagement
- M. VANDERSTEEN Pascal - Conseiller Municipal délégué à la Sécurité
- Mme MILLER Claire et M. COOL Denis - Conseillers Municipaux

En qualité de représentants de la Commune au sein de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées.

12 - RÉTROCESSION A LA VILLE - CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILLE KMIECIK

Madame le Maire expose à l'Assemblée la demande de Mesdames FERREIRA-KMIECIK Claudine et BOROWCZAK-KMIECIK Régine qui souhaitent rétrocéder à la Ville la concession funéraire trentenaire acquise le 09 Mars 2000 par leur mère, Madame KMIECIK, section K emplacement N° 34, acte n° 1327 et actuellement vide de toute sépulture.

Ladite concession a été établie pour un montant 109,76 € dont 1/3 pour le C.C.A.S.

Le montant à rembourser est de **36,59 €** représentant le prix de l'acquisition (109,76 €) auquel il convient de soustraire le prix correspondant à la période de pleine propriété (15 ans) calculé comme suit :

- 109,76 € pour 30 ans

Prix de la concession : $\frac{109,76 \times 15}{30} = 54,88 \text{ €}$

D'où $109,76 \text{ €} - 54,88 \text{ €} = 54,88 \text{ €}$

2/3 de la somme seront remboursés par la Ville soit 36,59 €

1/3 restant ayant été versé au Centre Communal d'Action Sociale, ne fera l'objet d'aucun remboursement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13 - OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS « PETITES VACANCES » 2016

Madame le Maire présente le projet de délibération concernant l'organisation des Centres de Loisirs Petites Vacances pour l'année 2016 qui reprend le calendrier des animations, les montants de la participation parentale et les conditions de la rémunération des animateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉNIN CARVIN

- Communication

Madame le Maire explique que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN doit adresser, chaque année, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'E.P.C.I..

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal qui en prend acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2014 de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin.

15 - INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - Société PRD - PROJET D'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE - COMMUNE DE NOYELLES-GODAUT - CONSULTATION DU PUBLIC

Madame le Maire présente à l'Assemblée la demande de la Société PRD dont le siège social se situe 8 rue Lammenais à PARIS (75008) relative à son projet d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la Commune de NOYELLES-GODAUT, soumise à la consultation du Public du 7 décembre 2015 au 7 janvier 2016 inclus.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2015 portant consultation du public sur la demande présentée par la Société PRD, relative à son projet d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la Commune de NOYELLES-GODAUT,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à la demande présentée par la Société PRD, relative à son projet d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la Commune de NOYELLES-GODAUT.

16 : COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- **Monsieur Christian HAGE** rend compte des travaux de la Commission Animations Locales – Fêtes et Cérémonies du 3 novembre 2015
- **Madame Sabine VAN HEGHE** rend compte des travaux de la Commission Communication et Citoyenneté du 12 novembre 2015.
- **Madame Maryvonne COURTIN** rend compte des travaux de la Commission des Affaires Sociales et Seniors du 6 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 2 décembre 2015 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,
J.M. DUBOIS